

## **XEROX CANADA LTÉE**

Rapport pour l'exercice 2024

### ***Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement***

Le présent rapport pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (le « rapport ») est préparé conformément à l'article 11 de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi ») et est rédigé au nom de Xerox Canada Ltée. Xerox Canada Ltée est une filiale détenue indirectement par Xerox Holdings Corporation, une société américaine dont le siège social est situé à Norwalk, Connecticut. Les références à « Xerox », à la « société », « nous », « notre » ou « nos » font référence à Xerox Holdings Corporation et à ses filiales dans leur ensemble, sauf indication contraire. La Loi exige que certaines entités ayant des activités au Canada divulguent chaque année les efforts qu'elles déploient pour éradiquer le travail forcé et le travail des enfants de leurs chaînes d'approvisionnement.

#### **Structure, activités et chaîne d'approvisionnement de Xerox**

Xerox Canada Ltée est une société constituée en vertu des lois du Canada dont le siège social est situé à Toronto, en Ontario. Xerox Canada Ltée ne possède ni ne contrôle aucune entité assujettie à la déclaration en vertu de la Loi.

Au 31 décembre 2024, Xerox comptait environ 16 800 employés, dont environ 2 000 employés au Canada. Xerox est une entreprise de technologie d'environnement de travail qui crée et intègre des solutions d'environnement de travail axées sur les services et les logiciels pour les grandes et petites entreprises. Xerox dispose d'une clientèle vaste et diversifiée par zone géographique et par secteur d'activité, allant des petites et moyennes entreprises aux sociétés de production d'impression, en passant par les entités gouvernementales, les établissements d'enseignement et les sociétés du Fortune 100. Le 20 novembre 2024, Xerox Holdings Corporation a finalisé l'acquisition d'ITsavvy Acquisition Company, Inc. (« ITsavvy »), un fournisseur de solutions d'infrastructure technologique, et Xerox s'efforce d'intégrer ITsavvy dans son programme de conformité aux droits de la personne. Une description plus détaillée des activités de Xerox se trouve dans le rapport annuel 2024 de Xerox Holdings Corporation à l'adresse <https://investors.xerox.com/investor-materials/annual-reports>.

L'activité de Xerox s'étend sur quatre domaines d'offre principaux : les solutions d'environnement de travail, les solutions de production, les services Xerox, qui comprennent les services d'impression gérés (MPS) et les services financiers Xerox. Les opérations de la chaîne d'approvisionnement de Xerox sont étendues et mondiales, y compris l'approvisionnement en technologie pour produire des produits d'impression Xerox auprès de fournisseurs de production ainsi que des produits destinés à la revente ou à un usage interne auprès d'autres fournisseurs de produits. Des services sont également fournis auprès de fournisseurs pour soutenir les services à la clientèle et les opérations commerciales internes de Xerox. Les activités commerciales de toute entreprise sont susceptibles d'affecter les droits de l'homme de ses parties prenantes. Xerox s'engage à identifier ces impacts et à atténuer ou minimiser les risques. Parmi ces impacts, citons la discrimination, la violence, la perte du droit

à la liberté d'expression et à la négociation collective sur les lieux de travail, le travail des enfants/le travail forcé et la traite des êtres humains dans la chaîne d'approvisionnement.

### **Politiques et diligence raisonnable en matière de travail forcé et de travail des enfants**

Xerox s'engage en faveur du libre choix de l'emploi, ce qui est inscrit dans le Code de conduite des affaires de Xerox, dans sa position sur les relations de travail, dans ses pratiques d'emploi et dans ses relations avec ses fournisseurs. Les principes Xerox sont guidés par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui interdit le travail forcé ou obligatoire et le travail des enfants.

Le groupe de travail sur les droits de l'homme de Xerox est dirigé par l'équipe de gestion des dépenses mondiales et de la chaîne d'approvisionnement et comprend des représentants de haut niveau des ressources humaines et du bureau du conseiller juridique. Le Groupe de travail est chargé d'aider à 1) minimiser la discrimination, la violence, la perte du droit à la liberté d'expression et la négociation collective sur les lieux de travail ; le travail des enfants/le travail forcé et la traite des êtres humains dans la chaîne d'approvisionnement ; 2) promouvoir la sensibilisation et la compréhension internes de l'engagement de l'entreprise en faveur des droits de l'homme ; et 3) répondre aux demandes des clients concernant les renseignements relatifs au programme de conformité aux droits de la personne. Le Groupe de travail sur les droits de la personne examine l'efficacité du programme, la nature de l'environnement de risque et l'évolution des pratiques exemplaires. Le cas échéant, le Groupe de travail sur les droits de la personne recommande des changements à ce programme. Le Groupe de travail sur les droits de la personne consulte régulièrement des intervenants internes et externes afin de comprendre les pratiques exemplaires et de déterminer comment nous pouvons continuellement améliorer ce programme. Des informations supplémentaires sur les politiques de Xerox en matière de droits de la personne sont disponibles sur notre site Web à l'adresse <https://www.xerox.ca/en-ca/about/corporate-social-responsibility/human-rights>.

Sur la base de notre diligence raisonnable en matière de droits humains, nous avons déterminé que le risque de travail forcé ou de travail des enfants est susceptible d'être le plus élevé dans notre chaîne d'approvisionnement. Vous trouverez ci-dessous un résumé des étapes prises par Xerox pour évaluer et gérer ce risque.

### **Relations avec les fournisseurs et contrôles**

Afin de renforcer notre approche en matière de durabilité et de droits de l'homme orientées vers les fournisseurs, Xerox a commencé à travailler avec l'Electronic Industry Citizenship Coalition (maintenant connue sous le nom de Responsible Business Alliance ou RBA) en 2006 et en est devenue membre en 2008. Nous participons activement à la promotion de pratiques responsables à l'échelle de l'industrie grâce à notre engagement dans la RBA. Nous nous engageons à respecter les droits et à promouvoir le bien-être des travailleurs et des communautés engagés dans la chaîne d'approvisionnement mondiale de l'électronique. Xerox s'engage à améliorer continuellement la responsabilité sociale, environnementale et éthique de sa chaîne d'approvisionnement. Xerox a adopté le Code de conduite de la RBA sur la responsabilité sociale des entreprises en tant que code de conduite pour ses fournisseurs (« Code de conduite des fournisseurs ») et le renforce chaque année dans une lettre à ses fournisseurs. Le Code de conduite des fournisseurs comprend des normes du travail fondées sur les principes reconnus des droits internationaux du travail et des droits de la personne. Le libre choix du travail est une norme fondamentale du Code de conduite des fournisseurs, interdisant le travail forcé, servile ou obligatoire.

Xerox participe à l'initiative Responsible Labour de RBA, une initiative multipartite visant à garantir que les droits des travailleurs vulnérables au travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement mondiales sont constamment respectés et promus. Xerox participe également à la Responsible Minerals Initiative (RMI) et tire parti de ses outils et programmes pour faire progresser l'approvisionnement responsable.

Ce qui suit met en évidence les efforts de Xerox pour identifier et éradiquer le travail forcé et obligatoire et le travail des enfants de notre chaîne d'approvisionnement :

### Vérification

Xerox prend plusieurs mesures pour vérifier, évaluer et traiter les risques d'esclavage et de traite des êtres humains dans notre chaîne d'approvisionnement.

1. Xerox définit d'abord des attentes claires avec tous ses fournisseurs qui fournissent directement des matériaux et des services d'ingénierie, comme indiqué dans le Code de conduite des fournisseurs de Xerox, qui comprend l'interdiction du travail forcé ou obligatoire et du travail des enfants. Par exemple, nos documents d'intégration des fournisseurs et nos contrats contiennent des termes dans lesquels les fournisseurs doivent affirmer leur engagement à se conformer à toutes les dispositions du Code de conduite des fournisseurs de Xerox.
2. Xerox dépense environ 4,0 milliards de dollars par an auprès de ses fournisseurs pour soutenir ses activités. Nous reconnaissons l'obligation de gérer activement notre base de fournisseurs mondiaux et de veiller à ce que ces partenaires essentiels respectent nos normes sociales, environnementales et éthiques élevées. Pour s'assurer que le Code de conduite des fournisseurs de Xerox est respecté, Xerox a évalué de nombreux audits soumis via le portail en ligne de la RBA au cours de l'année écoulée. Afin de favoriser l'amélioration continue avec les fournisseurs, Xerox a entamé le processus d'embauche d'un fournisseur tiers pour l'aider à créer des plans de coaching pour un succès à long terme.
3. Xerox effectue des évaluations initiales des risques de ses fournisseurs en fonction de l'emplacement, de la population de travailleurs étrangers et d'autres critères d'assurance et de risque d'entreprise et d'approvisionnement.
4. Pour les fournisseurs identifiés dans l'évaluation initiale des risques comme présentant un risque élevé, le fournisseur est soit tenu de remplir un questionnaire d'auto-évaluation (SAQ) annuel, soit fait l'objet d'un audit tous les deux ans par Xerox, soit par l'intermédiaire d'un auditeur tiers engagé par Xerox, ce qui exige que le fournisseur mesure sa conformité au Code de conduite de la RBA. Les réponses du fournisseur à la SAQ permettent à Xerox d'identifier les risques possibles dans la chaîne d'approvisionnement. Si des risques importants sont identifiés dans la SAQ, une vérification annoncée de ce fournisseur est effectuée (comme décrit plus en détail ci-dessous). L'étape SAQ sert également à sensibiliser les fournisseurs à l'importance des sujets de responsabilité sociale, à clarifier les attentes de Xerox, à cibler les domaines d'examen et à documenter l'évaluation de la performance par les fournisseurs.
5. Pour se tenir au courant des initiatives et des événements actuels, les membres du Groupe de travail sur les droits de la personne assistent activement à des téléconférences, des webinaires et d'autres réunions afin de surveiller les risques associés aux pratiques de recrutement de main-d'œuvre.

6. En plus de l'évaluation initiale des risques et de la SAQ, les professionnels de l'approvisionnement et les ingénieurs en assurance qualité de Xerox effectuent régulièrement des visites sur place des fournisseurs dans le cadre de notre vérification continue des fournisseurs.

### Audit et remédiation

1. Comme il est indiqué ci-dessus, si des risques majeurs sont identifiés dans une SAQ, un audit annoncé de ce fournisseur est effectué par Xerox ou un auditeur tiers contractuel. Xerox peut également lancer une vérification de tout fournisseur identifié dans l'évaluation initiale des risques comme étant à haut risque, quels que soient ses résultats sur le SAQ.
2. Les fournisseurs de Xerox couvrent de nombreux emplacements géographiques pour nos services et produits directs et indirects. Pour les pays et les zones où les risques inhérents à l'esclavage moderne sont plus élevés, il peut s'avérer difficile de se concentrer sur les fournisseurs de niveau inférieur lors de l'identification et de la gestion de ces risques. Cependant, nous continuons activement à travailler avec nos fournisseurs directs afin de renforcer nos normes requises pour lutter contre les risques d'esclavage moderne ou de traite des êtres humains.
3. Tous les audits sont des visites sur site par des employés formés de Xerox ou un tiers sous contrat et suivent un processus cohérent. Le format d'audit de la RBA est utilisé pour évaluer les principaux domaines critiques en matière de durabilité, y compris, mais sans s'y limiter, les pratiques de travail, la liberté d'association, le travail des enfants, le travail forcé, les droits de l'homme, les frais de recrutement, la saisie des passeports et les préoccupations environnementales.
4. Au cours du processus d'audit, les zones de non-conformité sont évaluées et classées en fonction du niveau de risque et de la priorité, et sont corrigées au moyen d'un processus de mesures correctives. En 2024, l'un de ces domaines de non-conformité, représentant un risque potentiel de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement, a été identifié et rapidement corrigé grâce à un plan d'action correctif, qui comprenait une analyse des causes profondes et la mise en œuvre de mesures préventives. Aucune perte de revenu pour les familles vulnérables n'a été identifiée comme résultant des mesures prises pour éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de Xerox.
5. Depuis 2010, Xerox a mené plus de 400 questionnaires d'évaluation des fournisseurs (SAQ) et audité plus de 100 fournisseurs pour évaluer les principaux domaines de risque, notamment les pratiques de travail, la santé et la sécurité, l'impact environnemental et les normes éthiques. En 2024, dix-sept des principaux fournisseurs de Xerox ont complété des SAQ. De ce nombre, quatorze ont été évalués comme présentant un risque faible et trois ont été évalués comme présentant un risque moyen. Aucun fournisseur à risque élevé n'a été identifié au cours de ce cycle d'évaluation.
6. Xerox a également mis en place un processus de diligence raisonnable rigoureux pour s'assurer que l'entreprise s'approvisionne en minéraux de manière responsable et pour aider à gérer les risques liés aux droits de la personne dans notre chaîne d'approvisionnement complexe en minéraux. L'équipe Minerais de conflit de Xerox s'aligne sur le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, ainsi qu'à l'Initiative pour un travail responsable (RLI). Des détails sur ce programme, y compris la stratégie de diligence raisonnable, les efforts pour tenir les

fournisseurs responsables et les résultats de notre travail, peuvent être trouvés dans notre politique sur les minerais de conflit. Xerox dépose chaque année auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis son rapport de divulgation spécialisée et son rapport sur les minerais de conflit, comme l'exige la loi. La politique et le rapport sont disponibles à l'adresse <https://www.xerox.ca/en-ca/about/supplier-relations/governance>.

## Certification

1. Xerox exige de tous les fournisseurs directs et indirects critiques qu'ils déclarent et garantissent leur conformité à toutes les lois et réglementations applicables dans le cadre des contrats d'achat de produits Xerox. Des déclarations similaires sont requises en vertu de l'émission de bons de commande Xerox et d'autres documents d'achat Xerox.
2. Xerox Global Spend Management and Corporate Security sélectionne tous les fournisseurs directs et les fournisseurs indirects importants pour garantir la conformité aux lois et réglementations mondiales en matière de lutte contre la corruption, y compris, mais sans s'y limiter, la Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis et la Bribery Act du Royaume-Uni. S'il s'avère qu'un fournisseur a enfreint les lois applicables ou les conditions générales du contrat, le service de gestion des dépenses mondiales et de la sécurité d'entreprise de Xerox examine chaque situation au cas par cas et détermine le plan d'action nécessaire (c'est-à-dire mettre fin à la relation avec le fournisseur, demander au fournisseur de prendre des mesures correctives, etc.).
3. Pour assurer une conformité totale, les fournisseurs directs et indirects critiques sont tenus de conserver les documents commerciaux suivants dans leurs dossiers lorsqu'ils font affaire avec Xerox :
  - a) Tous les bons de commande Xerox et les factures des fournisseurs
  - b) Contrat-cadre d'achat multinational
  - c) Entente de divulgation confidentielle
  - d) Autorisation d'achat de matériel
  - e) Plan de reprise des activités
  - f) Documents de sécurité et de certification des produits
  - g) Plan de qualité et données d'inspection de la qualité
  - h) Formulaire de conformité à la restriction des substances dangereuses (RoHS)
  - i) Formulaires de validation d'outils et enregistrements des numéros d'outils associés appartenant à Xerox
  - j) Code de conduite de la Responsible Business Alliance (RBA)
  - k) Rapports d'audit d'enquêtes multinationales

## Responsabilité interne

1. Xerox Holdings Corporation dispose d'un conseil de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), composé du chef de la direction, des cadres supérieurs et des responsables de la RSE, axé sur la surveillance centralisée de l'approche de gestion de l'entreprise, y compris les politiques, les objectifs, les stratégies et les actions visant à stimuler le progrès. Chaque membre du Conseil RSE est soutenu par des personnes qui ont une expertise et une expérience dans les différents domaines thématiques de la RSE. Une personne du Comité exécutif du PDG préside le Conseil pour fournir des orientations et des conseils. La mission principale du Conseil de la RSE est d'élaborer des stratégies ayant un impact centré sur le client dans l'ensemble de Xerox et de veiller à ce que nous mettions en œuvre une stratégie de RSE complète, qui comprend des questions liées aux

pratiques d'exploitation équitables, à l'environnement, à la santé et à la sécurité, au travail, aux affaires gouvernementales, à la réputation et à l'image de marque, à la finance et à l'immobilier, à la philanthropie et à la chaîne d'approvisionnement.

2. Xerox dispose également d'un programme d'éthique et de conformité qui fait partie intégrante de ses activités et de ses pratiques commerciales quotidiennes. Pour faciliter cet engagement envers l'intégrité, Xerox a :
  - a) Un code de conduite des affaires Xerox écrit à l'échelle mondiale, disponible en 19 langues
  - b) Un code de conduite spécifique pour le Conseil d'administration
  - c) Une ligne d'assistance dédiée à l'éthique Xerox et une politique de « non-représailles » strictement appliquée pour promouvoir l'utilisation de la ligne d'assistance
  - d) Un conseil de gouvernance de l'éthique et de la conformité composé de cadres supérieurs représentant tous les secteurs d'activité de Xerox
  - e) Communication mondiale annuelle de la politique d'éthique des affaires et du message du PDG sur l'éthique et l'intégrité
3. Le Code de conduite des affaires de Xerox vise à aligner les actions et les décisions des employés sur les valeurs fondamentales et les exigences de conformité de l'entreprise. Notre position en faveur des droits de l'homme et contre la traite des êtres humains est codifiée dans le Code de conduite des affaires de Xerox. Toutes les violations du Code de conduite professionnelle de Xerox par les employés font l'objet d'un examen approfondi et d'une enquête au cas par cas, et chaque incident est traité sérieusement, équitablement et de manière cohérente.
4. Xerox offre à ses employés, fournisseurs et clients une variété de canaux pour signaler des violations éthiques présumées, notamment par téléphone, par Internet, par e-mail et par courrier postal. La ligne d'assistance en matière d'éthique est disponible dans le monde entier 24 heures sur 24, sept jours sur sept en plusieurs langues, via des numéros de téléphone gratuits ([https:// www.xerox.com/ethics](https://www.xerox.com/ethics)) et notre outil de signalement en ligne (<https://www.xeroxethicshelpline.com/>), qui prend en charge plusieurs langues.
5. Toute information crédible concernant une violation potentielle de cette politique de lutte contre la traite des personnes, qu'elle soit le fait d'un employé, d'un sous-traitant ou d'un agent de Xerox, doit être rapidement signalée à un responsable, à la ligne d'assistance en matière d'éthique de Xerox ou au Bureau du conseiller juridique. Les employés qui sont conscients d'infractions potentielles à la traite des êtres humains peuvent également contacter directement la ligne d'assistance téléphonique mondiale contre la traite des êtres humains au 1-844-888-3733 (États-Unis) ou la ligne d'assistance <https://www.hjf.org/ethics-hotline-tools> ou la ligne d'assistance sur l'esclavage moderne au (Royaume-Uni) 0800 0121 700. Si un cas spécifique d'esclavage moderne est identifié au Royaume-Uni, il doit être immédiatement signalé à la police au 101. Si des victimes potentielles sont en danger immédiat, le numéro d'urgence standard 999 doit être utilisé. Le programme d'éthique et de conformité de Xerox est supervisé par le comité d'audit du conseil d'administration de Xerox Holdings Corporation. Le Bureau de l'éthique est supervisé par le vice-président exécutif, le chef des affaires juridiques et le secrétaire général, et il est chargé de rendre compte directement au comité d'audit de Xerox Holdings Corporation. Le vice-président directeur, le chef des affaires juridiques et le

secrétaire général relèvent directement du chef de la direction de Xerox Holdings Corporation.

## Formation

1. Tous les employés de Xerox sont tenus de suivre chaque année la formation sur le Code de conduite des affaires de Xerox et la reconnaissance de l'éthique. La formation est conçue pour améliorer la capacité d'un employé à reconnaître et à répondre aux problèmes éthiques, à communiquer le processus et les attentes concernant le signalement des violations présumées du Code de conduite professionnelle de Xerox, et à donner des instructions pour obtenir des conseils supplémentaires si un employé a une question ou des préoccupations concernant les procédures d'éthique de Xerox.
2. De plus, tous les employés de Xerox Global Spend Management sont tenus de suivre chaque année un cours sur la transparence de la chaîne d'approvisionnement. La formation est conçue pour aider à atténuer la traite des êtres humains en sensibilisant à la façon dont la traite des êtres humains et l'esclavage se manifestent dans la chaîne d'approvisionnement.

Pour plus d'informations sur la responsabilité sociale chez Xerox, veuillez consulter le site Xerox Global Citizenship à l'adresse <https://www.xerox.ca/en-ca/about/corporate-social-responsibility>.

## Attestation

Le présent rapport a été approuvé en vertu du sous-alinéa 11(4)b)(ii) de la Loi par le conseil d'administration de Xerox Canada Ltée.

Conformément aux exigences de la Loi, et plus particulièrement de son article 11, j'atteste que j'ai examiné l'information contenue dans le rapport. D'après ce que je sais, et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets dans tous les aspects importants aux fins de la Loi, pour l'exercice de déclaration terminé le 31 décembre 2024.

Karl Boissonneault  
Administrateur et Président  
29 mai 2025  
Je suis habilité à engager Xerox Canada Ltée